

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 39 minut. soir, Omnibus.
3 — 43 — — — — — Express.
3 — 49 — — — — — matin, Poste.
8 — 52 — — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 44 minut. mat. Express.
11 — 42 — — — — — matin, Omnibus.
6 — 11 — — — — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — — — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 42 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 19 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les nouvelles ont peu d'importance, et nous n'avons pas de télégrammes d'Italie.

A l'intérieur, nous avons à signaler un fait assez important. Le *Moniteur*, qui modifie son format, commence, avec l'année, la rédaction d'un Bulletin politique.

Dans ce bulletin, qui aura sans doute, entre autres avantages, celui d'être bien informé, nous remarquons la nouvelle de la grâce accordée par l'empereur d'Autriche au comte Telyky, à la condition de se conduire à l'avenir en sujet fidèle.

Le comte a donné sa parole et est sorti, libre, du palais impérial. (*Le Pays*.)

Nous avons parlé de la grave mesure prise par le cabinet de Vienne, et étendant à la Vénétie (contrairement à ce qui avait été promis à l'égard des possessions autrichiennes en Italie) le cours forcé des billets de banque avec une plus-value de 40 0/0 pour compenser la dépréciation qui atteint ces billets dans la circulation journalière.

Nous apprenons que cette mesure a produit le plus triste effet à Venise.

Le *Constitutionnel* apprécie cet acte assez sévèrement. Il dit que c'est une véritable banqueroute de 40 0/0 que vont subir dans la Vénétie tous les créanciers de l'Etat, y compris ses propres employés. Puis il ajoute :

« Il serait périlleux de discuter de pareilles mesures; un gouvernement ne les prend pas de gaieté de cœur, et lorsqu'il s'y résigne, c'est évidemment sous le coup de la plus impitoyable nécessité. Mais il est impossible de n'y pas voir les conséquences caractéristiques d'une politique aujourd'hui condamnée par ses résultats matériels, comme elle l'était déjà par la conscience des peuples. »

Si d'un côté on veut admirer la fermeté d'un gouvernement qui, lorsque sa crise financière est plus menaçante, repousse énergiquement l'offre de 600 millions pour la cession d'une province qu'il peut garder seulement par la force des baïonnettes, d'un

autre côté, on doit se demander si la guerre au printemps est aussi probable qu'on paraît le croire, ou si cette crise financière n'est pas l'obstacle le plus sérieux qui vient s'élever contre les idées belliqueuses de l'Autriche. On sait comment on a défini l'argent quand il est question de guerre. (*Idem*.)

La flotte française n'a pas quitté Gaète. Selon l'*Indépendance belge*, elle resterait devant Gaète pendant environ trois semaines, pour donner au roi le temps de ravitailler la place, celle-ci étant encore en bon état de défense. En supposant la fortune contraire, le roi de Naples tiendrait un mois, ce qui mènerait la défense jusqu'aux premiers jours d'avril; à cette époque, les grands événements dont l'Europe est menacée éclateraient et amèneraient une solution définitive.

Le premier décret, qui a dû être soumis à la signature du roi Victor-Emmanuel à son arrivée à Turin, est celui qui convoque les collèges électoraux pour le 27 janvier, et qui fixe la convocation du Parlement du 14 février suivant. Ces deux décrets ont dû être publiés mardi dans la *Gazette officielle*.

Tout le matériel qui avait été envoyé des Gênes à Ancône lors de l'attaque de cette place du côté de la mer vient d'être dirigé sur Gaète.

M. Nigra, qui n'était que ministre résident, vient d'être élevé au rang d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. (*Idem*.)

ALLOCATION DE N. S. P. LE PAPE PIE IX, DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 17 DÉCEMBRE.

Vénérables Frères,

L'Eglise, secouée dès sa naissance par tant et de si terribles orages, se trouve, dans ces temps malheureux, en butte à tant et de si formidables attaques de la part de ses ennemis, que la haine conçue par eux depuis longtemps semble être venue à maturité pour éclater dans toute sa fureur sous Notre pontificat. Il n'est point nécessaire que Nous rappelions un à un, Vénérables Frères, les graves et

douloureux événements accomplis depuis quelques années, dont la mémoire afflige Notre âme et la vôtre d'une douleur profonde. Mais nous ne pouvons dissimuler que jamais Dieu, dans ses jugements impénétrables, n'a imposé à son Eglise un aussi lourd fardeau de calamités : Nous en voyons chaque jour éclater de nouvelles qui ont leur cause, soit dans l'action des fauteurs de la doctrine perverse qui, sortis des principes funestes de la Réforme, est parvenue à obtenir partout la force d'une sorte de droit public; soit dans la dépravation des hommes impies qui se proclament les fils de l'Eglise catholique, mais qu'on doit appeler fils de ténèbres; soit enfin dans la fureur des infidèles, qui, dans les régions de l'Orient, a débordé plus violemment par le meurtre et le carnage des chrétiens.

Et ce qu'il faut surtout déplorer, dans la plupart des pays de l'Europe, de très-pernicieuses erreurs sur la puissance et les droits de l'Eglise ont prévalu; de là des efforts incessants pour enlever toute force aux conventions des gouvernements avec le Siège apostolique sur les affaires ecclésiastiques, et tant de moyens pris avec une extrême sollicitude, afin d'empêcher que des conventions semblables soient à l'avenir conclues pour régler les affaires de l'Eglise, et afin que dans leur règlement l'autorité civile intervienne seule. C'est avec une vive douleur que, tout récemment encore, Nous en avons fait l'expérience, Vénérables Frères. Comme vous le savez, remplissant le devoir de la charge apostolique, dans le but de relever les affaires de l'Eglise dans le grand-duché de Bade, et de faire cesser les dissentiments qui s'étaient élevés avec l'autorité civile. Nous avons, l'année passée, fait une convention avec cet illustre duc. Elle fut ratifiée, publiée même, et, comme il est juste, Nous en attendions l'exécution. Mais, par suite de l'opposition de l'Assemblée publique de cet Etat, un décret fut rendu par le Grand-Duc, qui enlevait à la convention toute sa force, et au lieu et place de cette convention, on proposa une loi absolument contraire à la liberté de l'Eglise. Cette conduite a sa cause dans la fausse doctrine des protestants, selon laquelle l'Eglise existe dans l'Etat comme une sorte de collège au-

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

(Suite.)

M^{me} Branteuil n'avait jamais été si bien accueillie; l'influence de Roland se faisait déjà sentir; elle l'en remercia par le salut le plus gracieux qu'elle eût à sa disposition, et présenta, pour la vingtième fois peut-être, à l'examen du bureaucrate, les états de service de son mari. Contre l'usage, l'écrivain ne demanda aucun délai, et prit une exacte connaissance de toutes les pièces.

— Mais, c'est superbe, dit-il par moments, il est inconcevable, Madame, que vous n'ayez pas plus tôt réussi. Soyez tranquille, mon cher Roland, je vous promets de faire un rapport détaillé qui produira bon effet. Connaissez-vous le commissaire Siméon ?

— Parfaitement, répondit le lieutenant de vaisseau, nous avons fait campagne ensemble, il y a huit à dix ans.

— Eh bien ! mon cher, c'est lui qui doit apostiller le rapport; s'il prend à cœur les démarches de madame, vous pouvez être sûr...

— Madame, interrompit Roland, si vous voulez me le permettre, j'aurai l'honneur de vous conduire chez M.

Siméon, un fort galant homme avec lequel mes relations sont excellentes.

M^{me} Branteuil ne laissait point que d'éprouver un certain embarras en songeant au dernier entretien qu'elle avait eu avec l'officier; mais il était urgent d'accepter ses offres de service.

Le rapport fut promis pour le lendemain à pareille heure; Roland offrit son bras à la veuve qui se confondait en remerciements, et fut plusieurs fois tentée de l'engager à revenir passer la soirée chez elle; le souvenir de Frédéric l'en empêcha.

— Madame, dit Roland, en la saluant après l'avoir accompagnée jusqu'à la porte de l'appartement, si vous voulez bien m'y autoriser, je viendrai me mettre à vos ordres demain à midi.

— Vous êtes mille fois trop bon, murmura M^{me} Branteuil, je vous attendrai pour sortir, et d'abord vous recevrez encore une fois mes remerciements bien sincères.

Roland entendit Elisa qui accourait au-devant de sa mère; il se hâta de disparaître. Frédéric semblait tout joyeux; sa tristesse du matin s'était dissipée comme par enchantement; l'amoureux aspirant prit le premier la parole; il montra la lettre, la lut, la relut, et la commenta fort au long avant d'écouter à son tour Roland, qui hochait la tête en signe de mécontentement.

— Je suis fâché de tout cela, dit l'officier, tu te jettes à corps perdu dans une aventure dont il est impossible

de prévoir les résultats. Tu as tort, tu fais mal, tu abuses de l'inexpérience et de la mauvaise éducation d'Elisa!

L'aspirant fit un geste de dépit.

— Eh bien ! ne te fâche pas, je ne te blâmerai plus; je me bornerai à te plaindre.

— En quoi suis-je à plaindre, s'il te plaît? Elle m'aime, sa lettre en est la preuve. Tu dis que je fais mal, que j'abuse de la confiance d'Elisa... Je prétends moi que ce reproche est injuste !... Je veux la rendre heureuse, je veux lui donner une position; elle sera ma femme ou je mourrai à la peine. Dans six mois au plus tard je serai enseigne, vois-tu, et, s'il plaît à Dieu, mes parts de prises sur les Anglais aplairont bien des difficultés !...

— Ne recommençons pas, je t'en prie, notre éternelle discussion; hier tu me reprochais de ne point te servir, tu viens de me voir rentrer avec M^{me} Branteuil, et tu devrais m'écouter au lieu de reprendre en sous-œuvre un sujet sur lequel j'ai passé condamnation.

A ces mots, avec l'impétuosité de son caractère, Frédéric allait d'un extrême à l'autre; il voulut connaître jusque dans les plus minutieux détails tout ce qui s'était passé au bureau de la marine.

— Tu viens de faire acte d'ami, mon excellent matelot, s'écria-t-il enfin, tu viens de leur rendre un service qui me touche plus que si tu me l'avais rendu à moi-même; et puis, voyez que tu as de nouveaux tes livres entrés.

quel on ne peut reconnaître d'autres droits que ceux qui lui sont accordés et attribués par le pouvoir temporel. Qui ne comprend combien de telles préventions sont loin de la vérité ? L'Eglise, en effet, a été constituée par son divin Auteur en société véritable et parfaite, qui, n'étant circonscrite dans les limites d'aucune région de la terre, n'est assujettie à aucun gouvernement séculier, et qui doit exercer librement sa puissance et ses droits pour le salut des hommes en tous les lieux du monde. On ne peut entendre autrement ces solennelles paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ; allez, enseignez toutes les nations... leur apprenant à garder tous ce que je vous ai commandé. » Excités par de telles paroles, les apôtres, hérauts de l'Évangile, ont couru joyeusement à l'accomplissement de leur mandat céleste, malgré la volonté des rois et des princes, et sans redouter ni les menaces ni les supplices.

Dans Notre vive sollicitude pour le maintien des droits si salutaires de l'Eglise, à peine les projets et les actes qui avaient pour objet de renverser la convention furent-ils arrivés à Notre connaissance que Nous adressâmes Nos lettres au Grand-Duc afin d'empêcher l'accomplissement d'un tel mal, et que, par l'entremise du Cardinal préposé aux relations extérieures, Nous réclamâmes auprès du Gouvernement pour que la convention fût dûment exécutée. Mais puisque toutes Nos réclamations et Nos démarches sont été vaines, Nous devons, Vénérables Frères, Nous plaindre hautement dans nos assemblées, avec toute l'énergie dont Nous sommes capable, de cette abrogation d'une convention solennelle, accomplie par une seule partie, contre toutes les règles de la justice, sans le consentement de l'autre partie, et de la violation des droits de l'Eglise catholique et du Saint-Siège, indignement foulés aux pieds. Nous avons ordonné que Nos réclamations fussent envoyées au gouvernement badois, et Nous avons tracé la ligne de conduite que doit tenir, au milieu de telles difficultés, le digne Archevêque de Fribourg. Nous ne saurions assez louer la constance de ce prélat et de son clergé dans la défense de la liberté de l'Eglise, et Nous avons la confiance que, quelles que soient les extrémités où ils pourraient se trouver réduits, ils resteront inébranlables.

Tandis que Nous déplorions l'état troublé des affaires ecclésiastiques dans le grand-duché de Bade, et les nouvelles secousses que l'Eglise y supportait, Nous avons rencontré une autre cause de douleur dans la publication d'un détestable libelle récemment édité à Paris, où l'auteur a accumulé tant de choses contraires à la vérité, et même tant d'absurdités et de contradictions, que l'ouvrage paraît plutôt digne de mépris et de dédain, que de réfutation. Il est un point cependant qu'on ne doit pas laisser passer sans le signaler : l'auteur de cet écrit pousse l'audace et l'impunité si loin, que non-seulement il ne craint pas d'attaquer la souveraineté religieuse aussi bien que la souveraineté civile de l'Eglise romaine, mais qu'il propose encore la création dans l'Empire français d'une Eglise d'un nouveau genre, qui serait complètement soustraite à l'autorité du Pontife Romain et en demeurerait complètement séparée. N'est-ce pas proposer de déchirer et de détruire l'unité de l'Eglise catholique, unité nécessaire, dont

le Christ Notre-Seigneur, s'adressant à son Père, a dit : « Je ne prie pas seulement pour eux, mais encore pour tous ceux qui doivent croire en moi par leur parole, afin qu'ils soient un tous ensemble, comme Vous, mon Père, Vous êtes en Moi et Moi en Vous ? » Or, la raison, la force de cette unité exigent absolument que, de même que les membres sont unis à la tête, ainsi tous les fidèles répandus par le monde soient joints et ne fassent qu'un avec le Pontife Romain, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. C'est pourquoi saint Jérôme, docteur de l'Eglise, écrivait à Notre Prédécesseur Damase, de sainte mémoire : « Je suis en communion avec Votre Béatitude, ce qui est dire avec la Chaire de Pierre ; je sais que l'Eglise est bâtie sur cette pierre, et que quiconque mange l'agneau en dehors de cette sainte demeure est un profane. » Quelle injure l'auteur du libelle ne fait-il pas à l'illustre nation française, lorsqu'il la représente comme capable de tomber dans les erreurs schismatiques, Elle qui tient tant à l'unité catholique ! Quelle n'est point son insolence lorsqu'il exprime la pensée qu'on pourrait retirer de l'obéissance et de la fidélité au Siège apostolique, ce clergé et surtout ces prélats éminents, qui comptent parmi leurs prédécesseurs Irénée, pasteur de l'Eglise de Lyon, dont voici les belles paroles : « Il est nécessaire que l'Eglise entière, c'est-à-dire tous les fidèles répandus dans le monde, soient unis à l'Eglise romaine, à cause de sa primauté suprême ! » Qui ne sait que ces Evêques, se mettant au-dessus de toute crainte et bravant tous les périls, ont combattu, et de vive voix et par leurs écrits pour venger les droits de ce Siège apostolique, et n'ont cessé de nous donner les preuves les plus éclatantes de leur dévouement ? En honorant par de justes éloges ces Evêques de France et tous les autres Evêques du monde chrétien pour leur sollicitude pastorale, leur vigilance, leur fermeté, pour la sainte ardeur qui les porte d'eux-mêmes à la défense des intérêts de la foi, Nous ne devons pas néanmoins cesser de les exciter et de les exhorter, comme l'exige la grandeur du mal présent, afin que plus les attaques de l'impunité deviennent redoutables, plus ils s'attachent à y résister et à les repousser d'un cœur ferme, et qu'ils s'efforcent sans relâche d'avertir les fidèles confiés à leur zèle de toutes les embûches et de tous les mensonges à l'aide desquels des hommes perdus tâchent de les séparer du giron maternel de l'Eglise.

Grâce au détestable écrit que Nous venons de signaler, Nous saisissons, comme si l'on ôtait le masque, quels sont les desseins de l'auteur et de tous les autres qui prétendent enlever au Saint-Siège sa souveraineté temporelle. Ce qu'ils veulent, le but de toutes leurs machinations, est la destruction jusqu'en ses fondements de notre religion très-sainte. C'est ce résultat qu'ils s'efforcent d'atteindre par les moyens les plus perfides dans les provinces injustement arrachées à Notre domination et dans toutes les régions de l'Italie ; c'est là ce que Nous voyons et ce qui Nous arrache des cris de douleur. C'est là que tendent ces interprétations perverses des livres saints partout répandues pour corrompre la foi, ce torrent de brochures infâmes qu'on distribue de toutes parts pour pervertir les mœurs de la jeunesse, cette licence effrénée que rien n'arrête, ce mépris qu'on affiche pour le pouvoir de l'Eglise, ces viola-

tions des immunités sacrées, cette audace avec laquelle on soustrait à l'autorité et à la vigilance de l'Episcopat l'éducation de la jeunesse, l'enseignement de la doctrine et la direction des mœurs, pour les confier à des hommes dont les opinions sont irrégulières ; c'est là que tend le décret promulgué dans l'Ombrie pour chasser presque tous les religieux de leurs couvents, pour abolir les chapitres collégiaux, ainsi que les bénéfices simples de tout genre, et pour s'emparer, au mépris de toute justice, des pieuses sodalités et de leurs biens ; c'est le même but qu'on poursuit en jetant dans les fers tant d'ecclésiastiques, et même des Evêques, au nombre desquels se trouvent Notre Vénérable Frère l'Archevêque d'Urbino, qui, tout récemment, s'est vu entouré de soldats, arrêté et conduit en prison, et Notre Vénérable Frère Firmaino, revêtu aussi du cardinalat, qui a été arraché de force de son siège épiscopal, relégué ailleurs et entièrement séparé du troupeau confié à sa garde. Plusieurs prélats et nombre de prêtres du royaume de Naples ont également été jetés en prison ou contraints de fuir. C'est toujours dans le même but (et Nous ne le rappelons pas sans une douleur bien amère) que l'on a élevé des temples protestants dans plusieurs villes d'Italie ; que l'on a établi des écoles publiques, où les plus perverses doctrines sont impunément enseignées au grand préjudice de la religion catholique, et qu'enfin on a promulgué dans l'Ombrie un décret en vertu duquel le mariage, appelé par l'Apôtre un grand sacrement, devenant un lien formé par les lois civiles, est presque soustrait au pouvoir ecclésiastique, apparemment afin que plus tard on puisse le réduire à ne plus dépendre que de la loi temporelle, et établir ainsi, que Dieu nous en préserve ! au grand péril des âmes, le concubinage légal. Notre charge apostolique nous impose donc le devoir de condamner, et Nous condamnons, Nous réprouvons, Nous déclarons sans force et sans valeur et entièrement nul, tout ce qui a été fait jusqu'à présent et tout ce qui sera fait plus tard contre les droits et le patrimoine de l'Eglise, contre les personnes religieuses et leurs biens.

La perturbation de toutes choses, soit publiques, soit privées, éclate à tous les yeux. Quel mouvement en Europe ! Quelles dissensions brûlantes en Italie ! Qui n'en gémit avec Nous ? A la vue de tant et de si profondes blessures faites à la religion et à la société civile, Nous ne pouvons que Nous écrier avec le Prophète : « La terre est infectée par ses habitants, parce qu'ils ont transgressé les lois, qu'ils ont changé le droit et rompu le pacte éternel. » Cet amas de maux doit surtout être imputé à ceux qui, pour étendre leur domination en Italie, violent audacieusement tous les droits humains et divins ; qui, se proclamant, avec une imperturbable jactance, auteurs de la félicité publique, laissent, comme la tempête, dans tous les lieux qu'ils envahissent, le ravage et la ruine. Plaise à Dieu que ces insensés, rentrant en eux-mêmes, puissent comprendre que, la religion détruite, il n'y a plus rien qui assure à la société humaine la stabilité et le repos ! Plaise à Dieu qu'ils se convainquent un jour que l'Eglise catholique est la seule maîtresse de la vérité, la nourrice de toutes les vertus, et qu'en elle reposent le maintien et le salut des cités et des Empires ! Puissent-ils finir par reconnaître que le Siège apostolique ne fut jamais ennemi du bonheur véritable et solide des peuples ; que dans tous les temps, au contraire, il a bien mérité du genre humain ! C'est par lui que les nations barbares furent ramenées au sentiment de l'humanité ; c'est lui qui, les formant par les préceptes de la religion véritable, apaisa les guerres, fit naître les sciences et les arts, éleva ces asiles où la charité soigne et console les malades et les malheureux ; c'est lui qui, au milieu des plus grands bouleversements, inculqua aux princes et aux peuples, et fit prévaloir les principes de la justice et de l'honnêteté. L'histoire célébrera, pour l'enseignement de tous les temps, ces services et beaucoup d'autres encore rendus par le Siège apostolique à la société humaine, et attestés par d'innombrables et impérissables monuments.

Mais voilà que vient se rappeler à Notre âme paternelle cette Eglise d'Orient, accablée de tant de maux, et qui néanmoins ne cesse pas de s'honorer et de s'ennoblir par les palmes sanglantes des martyrs. Je veux parler, Vénérables Frères, du royaume de Corée, de l'empire de la Chine et des royaumes limitrophes, où la constance des chrétiens dans la foi ne peut être affaiblie ou vaincue, ni par les tortures les plus atroces, ni par les genres de mort les plus affreux. Je veux parler des régions de la Cochinchine et du Tong-King, où la cruauté des païens, pour éteindre jusqu'au nom chrétien, a pris une recrudescence terrible. Nous ne ferons pas ici l'énumération des collèges, des couvents, des temples, des édifices publics ou privés, renversés ou livrés aux flammes ? Nous ne rappellerons pas combien

— Je n'en profiterai pas, puisque vous pouvez vous écrire.

— Je t'en supplie, Roland, va chez elle, tu me répéteras ce qu'elle aura dit ; je te devrai chaque jour un nouveau bonheur.

— Non ! non ! je ne veux pas avoir à me reprocher d'alimenter une passion qui peut t'être funeste.

— Roland ! tu me refuses un service d'ami ! L'officier ne répondit pas.

— Je t'en supplie en grâce, reprit l'aspirant.

— Attends au moins que j'aie mené à bonne fin l'affaire de la pension de la veuve.

Frédéric aurait insisté davantage, et Roland, qui pensait avec satisfaction que l'époque d'embarquement approchait, aurait sans doute fini par consentir plus formellement, si une voix fraîche et pure n'eût retenti dans l'escalier, chantant la même romance que l'aspirant avait fredonnée en déposant sa lettre dans la fente de la rampe.

— Elle l'a prise, murmura Frédéric en se jetant sur une sorte d'escabeau qui servait de fauteuil aux deux camarades. L'anxiété naturelle qui fut la conséquence de cette remarque le réduisit au silence : il se demandait l'effet qu'il produirait sur Elisa ; parfois il craignait d'avoir dépassé le but, parfois il trouvait sa lettre trop froide, trop maniérée ; il rouvrit celle de la jeune fille et retomba en extase.

Roland, qui avait pris un livre, lut en paix jusqu'à l'heure du dîner. Le lendemain, il retourna au bureau de la marine avec M^{me} Branteuil, mais malgré la bonne volonté du commissaire Siméon, il y eut encore bien des retards ; il fallut revenir plusieurs fois ; l'officier était désormais le cavalier attiré de la malheureuse veuve.

Pendant la correspondance de Frédéric et d'Elisa devenait de plus en plus active ; chaque jour la fente de la rampe recelait de nouveaux billets ; la jeune fille s'abandonnait avec expansion au bonheur d'aimer et d'écrire.

Roland tremblait que M^{me} Branteuil ne finit par surprendre le secret des amoureux ; tout en s'occupant de la pension qu'il finit par obtenir, il se remuait pour trouver un embarquement convenable. Après avoir longtemps réfléchi, il ne voyait pas d'autre moyen de sauver Frédéric des dangers de la terre ferme et de sa passion croissante, alimentée chaque jour par des lettres chaleureuses.

— La brise du large !... La brise du large, voilà ce qu'il faut pour le guérir, pensait Roland, qui, peu de temps auparavant, par amitié pour Frédéric, avait coopéré, comme on se le rappelle, à l'évasion de Rodolphe Bardan l'aventurier. Vive la brise du large !...

(La suite au prochain numéro.)

de fidèles de tout âge, de tout sexe, de tout ordre, ont été poursuivis cruellement, dépouillés de tout, et se sont vus, errants de tous côtés, réduits à une vie plus amère que tous les supplices. Nous ne dirons pas combien ont été jetés dans les fers et soumis aux plus affreuses tortures; ni comment, en subissant pour le Christ les tourments et la mort, ils ont renouvelé l'héroïsme des anciens martyrs de l'Eglise.

Nous ne sommes pas moins touché de la triste situation des chrétiens de Syrie, qui, en ce moment à l'abri des attentats dont ils ont été victimes, n'en demeurent pas moins sous le poids d'une terreur incessante, dans la persuasion où ils sont que si les forces militaires de l'Europe viennent à se retirer, la fureur des infidèles éclatera plus terrible et donnera au monde le spectacle de nouvelles dévastations et de nouveaux massacres. Pour soulager leurs infortunes, Nous leur avons fait transmettre des secours proportionnés non pas aux désirs de Notre amour paternel, mais à la situation difficile qui nous est faite, et ces secours, Nous les avons pris sur les sommes que ne cesse de Nous offrir la pieuse libéralité des nations catholiques. Leur charité, Nous voulons le rappeler ici à leur louange, s'est également manifestée d'une manière éclatante par leurs largesses pour les fidèles si malheureux de la Syrie, et c'est pour Nous une grande joie de voir que toujours fleurit dans l'Eglise cette vertu dont le divin Réparateur a fait la marque principale de la religion chrétienne.

Nous vous avons exposé l'état déplorable et désolant de la religion et de la société. Cet état Nous rempli d'angoisses, de trouble et aussi d'une profonde douleur, Vénérables Frères; Nous ne doutons pas que vous, qui êtes appelés à partager Notre mission, vous ne partagiez aussi Notre affliction. Mais pourtant, ne laissons pas s'affaiblir notre âme, redoublons chaque jour nos prières, et levons les yeux vers la montagne d'où, au milieu de si dures épreuves, le secours Nous arrivera quand le moment sera venu. Dieu ne manquera pas à son Eglise; il n'abandonnera pas Notre humilité, et, fortifiés par sa vertu, Nous ne serons détournés de Notre devoir et de Notre constance dans le ministère apostolique ni par la crainte d'aucun péril, ni par aucune adversité. Que le sang innocent des chrétiens, dont est arrosée la terre d'Orient, monte vers le seigneur en odeur de suavité, et que le seigneur, apaisé comme par un sacrifice salutaire, soit pour Nous plus propice et détourne les calamités terribles qui Nous accablent et celles qui Nous menacent; que, par l'intercession de la très-sainte Mère de Dieu, immaculée dès le principe, et par l'appui des bienheureux apôtres Pierre et Paul, le Seigneur accorde à son Eglise la victoire sur ses ennemis! Que Dieu se lève enfin comme juge, et que, dans la force de son bras, il disperse et terrasse les ennemis de son nom, qui aspirent à la ruine de la religion et s'épuisent en coupables efforts contre l'Eglise, ou plutôt, ce que Nous désirons, ce que Nous lui demandons bien davantage, que Celui qui est riche en miséricorde, par une clémence suprême, les ramène, pénétrés de la lumière de la grâce divine, dans les voies de la justice et de la vérité!

(Le Monde.)

OBLIGATIONS de L'EMPIRE OTTOMAN.

Sur la demande des Directeurs de la Banque de Turquie à Londres, la souscription ouverte pour 250,000 obligations de l'Empire ottoman est prorogée jusqu'au

SAMEDI 5 JANVIER.

Les contractants de cet emprunt résument ainsi les avantages assurés aux souscripteurs :

Ces obligations de	500 fr. » c.
Remboursables à	500 »
Sont émises à	312 50
Rapportent	30 » d'intérêt.

Garanties.

Par firman de S. M. I. le Sultan, les revenus affermés, donnés en garantie, s'élèvent à 32 millions de francs, soit environ 5 millions de plus que la somme nécessaire pour solder les intérêts et l'amortissement.

Un état dressé par le conseil supérieur des finances de l'Empire ottoman certifie l'exactitude des revenus donnés en garantie par l'article 9 du contrat.

Commission de l'emprunt.

Un décret du gouvernement ottoman a autorisé la constitution d'une commission chargée de surveiller la rentrée des revenus donnés en garantie.

Cette commission est divisée en trois comités, résidant à Constantinople, à Paris et à Londres.

Remboursement du capital.

L'amortissement du capital a lieu en 36 années, par tirages trimestriels, qui se feront à Paris.

Le premier tirage aura lieu au mois de juin prochain.

Paiement des intérêts.

Ces obligations rapportent 30 fr. d'intérêt par an, payables par semestres, les 1^{er} juillet et 1^{er} janvier, à Paris :

A la Société générale de Crédit industriel, à Paris;

A la Caisse générale des Chemins de fer, jusqu'au 1^{er} janvier 1862;

A Londres :

A la Banque de Turquie.

Conditions de la souscription.

Ces obligations de 500 fr. sont émises à 312 fr. 50 c.

Elles sont payables comme suit :

62 fr. 50 c. en souscrivant;
50 » dans les dix jours de la publication de la répartition;
50 » du 20 au 30 janvier;
50 » du 18 au 23 février;
50 » du 20 au 31 mars;
50 » du 20 au 30 avril.

312 fr. 50 c. ensemble.

Les souscripteurs qui verseront en souscrivant le montant intégral des obligations jouiront d'une bonification de 5 fr., dont il leur sera tenu compte après la répartition.

La souscription est ouverte :

A Paris, chez MM. J. Mirès et C^{ie}, rue de Richelieu, 99;

A Londres, à la Banque de Turquie;

A Bruxelles, chez MM. Tiberghien, Delloye et C^{ie};

A Amsterdam, chez MM. Alstorphins et Von Hemert;

A Hambourg, chez MM. J. Berenberg, Gosseler et C^{ie};

Dans les villes où la Banque de France a des succursales, les versements peuvent être faits au crédit de MM. J. Mirès et C^{ie}.

La clôture de la souscription est fixée au samedi 5 janvier; les actionnaires de la Caisse générale des Chemins de fer devront, dans le même délai, user de la faculté qui leur est réservée.

FAITS DIVERS.

Les réceptions officielles à l'occasion de la nouvelle année ont eu lieu mardi, aux Tuileries, suivant l'usage traditionnel et avec le cérémonial habituel.

Leurs Majestés ont reçu à 11 heures les princes et les princesses de la famille impériale et de la famille de l'Empereur; les grands officiers de la couronne, les dames et les officiers des maisons de Leurs Majestés, du Prince Impérial, des princes et princesses de la famille impériale, les aumôniers et chapelains de l'Empereur et du chapitre impérial de Saint-Denis, les cardinaux, les ministres, les maréchaux, les amiraux, le grand chancelier de la Légion d'honneur et le gouverneur des Invalides.

A midi, LL. MM. ont entendu la messe dans la chapelle des Tuileries.

A 1 heure, S. M. l'Empereur a reçu dans la salle du Trône le corps diplomatique, une députation des grands-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, le Sénat, le Corps législatif, le conseil d'Etat, une députation des grands officiers et le conseil de l'ordre impérial de la Légion d'honneur; les corps et autorités militaires qui sont ordinairement reçus le 1^{er} janvier.

L'Empereur a répondu aux félicitations du Corps diplomatique : qu'il le remerciait des vœux qu'il lui adressait à l'occasion du nouvel an, et a exprimé cette pensée : « Qu'il espérait que l'entente entre les puissances maintiendrait la paix en Europe. »

Ce qu'on peut ajouter à ce programme officiel, c'est que jamais l'empressement n'avait été plus grand que cette année à se rendre aux Tuileries. Le défilé a duré plus d'une heure. (Le Pays.)

CHRONIQUE LOCALE.

Le maximum de la crue de la Loire a été 5 m. 20 c. à Saumur. Il a eu lieu mardi soir, à 10 heures. Les eaux se sont maintenues à ce niveau près d'un jour. La décroissance s'est fait sentir, mais lentement; les eaux sont encore aujourd'hui à 4 m. 95.

Au moment de mettre sous presse, M. le Sous-Prefet de Saumur veut bien nous communiquer la dépêche suivante :

Orléans, 2 janvier, 12 h. 25 m. soir.

Une crue se manifeste en Loire; on présume que le maximum sera de 3 m. 35 à Orléans et qu'il aura lieu le 4, vers midi.

La rivière de Vienne est également en crue. Le

maximum a été de 3 m. 85 à Châtelleraul, le 31 décembre, à 11 h. du soir.

Aucune crue importante ne s'annonce, quant à présent, sur le Cher. La Loire marque à Orléans 2 m. 70. Elle est croissante.

Le 24 décembre dernier, la femme Méchine, d'Allonnes, a été trouvée sans vie sur son lit, la figure contre les draps. Comme rien n'indiquait un crime, elle a été enterrée; mais depuis, des bruits de meurtre ayant circulé, la justice a fait exhumer le cadavre, et procéder à l'autopsie. On ne connaît pas encore le rapport de médecin.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIERES NOUVELLES.

Berlin, 2 Janvier. — Une feuille supplémentaire du *Moniteur Prussien* annonce la mort du roi Frédéric-Guillaume IV. Le Prince régent continue de gouverner avec le titre de : roi Guillaume.

Marseille, 1^{er} janvier. — L'agitation en Sicile va croissant; elle semble en partie résulter des négociations avec Gaëte. Une députation était allée demander des garanties au roi François II, qui aurait offert une lieutenance sous le prince son frère et de plus un parlement.

Dans les Marches, le tirage au sort aurait été le prétexte de manifestations réactionnaires; plusieurs municipalités auraient en outre donné leur démission à cause des impôts; cependant, on ne signale à cette occasion aucune coalition.

Marseille, 1^{er} janvier. — L'ordre est arrivé hier à Toulon d'expédier un mois de vivres à l'escadre de Gaëte par l'*Ariège*. — Havas.

A ce moment où les journaux illustrés sont plus goûtés que jamais, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur un recueil qui s'est toujours distingué par la beauté de ses gravures et l'élégance de sa rédaction.

L'*Illustration* est le premier journal illustré qui ait été fondé en France. Depuis dix-huit années que l'*Illustration* existe, elle est toujours restée fidèle à son programme de *journal universel*, ayant sa place marquée dans les familles.

L'*Illustration* est, en outre, le seul journal illustré soumis au timbre et au cautionnement, c'est-à-dire le seul pouvant donner des nouvelles politiques.

Depuis qu'elle existe, l'*Illustration* a toujours entretenu dans les pays étrangers des correspondants qui lui envoient des croquis et des notes sur tous les sujets intéressants. C'est ainsi qu'elle a pu tenir ses lecteurs au courant de tous les événements qui se sont passés en Chine, en Italie, en Sicile et en Syrie. Partout elle a des correspondants ou des envoyés spéciaux.

Le succès de cette publication, basé sur les soins scrupuleux apportés dans l'exécution de ses dessins, ainsi que sur l'excellence de sa rédaction, qui a depuis longtemps posé l'*Illustration* au nombre de nos premiers recueils littéraires, est d'ailleurs bien prouvé par la multitude des copies qui se sont créées autour d'elle, copies dont le prix réduit suffirait à expliquer l'infériorité.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Depuis quelques jours, la Bourse présente un singulier phénomène : celui d'une baisse qui se produit sans cause sérieuse, et qui est en contradiction manifeste avec tous les faits dans lesquels la spéculation puise d'habitude les éléments de ses convictions et les motifs de ses opérations. Si la rente a fourni le mois dernier une brillante étape de hausse, il était bien naturel de compter sur la continuation de ce mouvement, à une époque où le monde financier est porté à l'activité et où les affaires se réveillent habituellement. Une série de nouvelles favorables, à commencer par la conclusion de la paix avec la Chine, pour finir par la suppression presque assurée du droit d'entrée, semblait faite pour créer un courant énergique et puissant de spéculation à la hausse, et jamais on ne vit un contre-sens aussi flagrant et aussi inexplicable que la lourdeur et l'affaissement actuels du marché des fonds publics.

La rente a fléchi successivement, et pas à pas, les degrés qui séparent le cours de 69 fr. de celui de 68 fr. Le moment approche où les capitaux, frappés de l'avilissement injuste du prix de la rente, opposeront une résistance solide à la baisse et pourront donner un précieux appui aux efforts intelligents tentés pour relever la rente à un prix en rapport avec le crédit d'un pays comme la France.

Au milieu de l'atonie du marché, et comme un contraste concluant de ce tableau triste et monotone, on remarque le succès de la souscription ouverte pour l'emprunt ottoman. Les capitalistes de la province rivalisent d'émulation avec ceux de Paris. Cet empressement du public à profiter d'un placement

qui lui offre des garanties de premier ordre et un revenu très-élevé, peut être considéré comme une manifestation financière qui n'est pas sans importance et qui répond aux doutes émis sur l'abondance des capitaux disponibles.

La clôture de la souscription, annoncée pour le 27 décembre, a redoublé l'affluence des demandes, qui atteignent un chiffre très-élevé.

La rente seule cède à cette impulsion de baisse; les chemins de fer ne baissent pas, parce que le marché est de plus en plus restreint; parce que la spéculation n'est plus assez vaste pour embrasser l'ensemble du marché, et qu'elle est obligée de se borner à agir sur la rente. D'où il convient de conclure que la baisse est factice plutôt que réelle; si elle puisait sa raison d'être dans la situation réelle du marché, toutes les valeurs en subirait l'empire, sans exception. Qu'est-ce qu'une réaction de 2 fr. 50 en huit jours sur l'Orléans, de 1 fr. 25 c. sur le Nord

et sur l'Ouest? Le Lyon, d'ailleurs, n'a-t-il pas monté de 1 fr. 25 c. par une sorte de compensation? Il est vrai que l'augmentation des recettes de cette grande ligne, depuis quelques semaines, arrivera à niveler les revenus de cet exercice avec ceux de l'année dernière.

Nous n'avons rien à signaler de particulier en ce qui concerne les chemins étrangers. Leur fermeté les rend dignes de figurer sur la cote, à la suite des lignes françaises. Les chemins espagnols, spécialement, continuent à attirer l'attention des capitalistes, favorablement disposés d'ailleurs à l'égard de toutes les valeurs de l'Espagne.

Le marché industriel est fort calme. Parmi les valeurs cotées, celles qui donnent lieu à d'actives affaires sont surtout la Caisse générale des Chemins de fer, qui, après avoir touché 300 fr., s'est relevée à 310; puis les ports de Marseille, les voitures, les Rivoli et les Docks.

L'exercice financier de 1860 est au moment de se clore, la Bourse n'avait pas, depuis longtemps, traversé une période aussi stérile; et, cependant, telle est la force des capitaux associés, dirigés par une volonté intelligente, que la Banque de Capitalisation a pu distribuer à ses intéressés, du 15 novembre 1859 au 15 novembre 1860, un revenu de 64 0/0 sur les fonds qu'ils lui avaient confiés. Cette institution admet les sommes les plus minimes à participer aux bénéfices de la collectivité, et rend compte chaque mois à ses clients de l'emploi de leurs capitaux.

E. DUTIL.

BOURSE DU 2 JANVIER.

5 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 67 15
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 96 65.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A CÉDER GRAND HOTEL DE LONDRES

Rue d'Orléans, à Saumur.

Ce bel établissement sera cédé à des conditions très-avantageuses. — Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. SERGÉ, tenant l'hôtel, ou à M^e LEROUX, notaire.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BOIVIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph Boivin, aubergiste, demeurant à Vihiers, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le mardi 8 janvier courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.

Le Greffier du Tribunal,
(2) TH. BUSSON.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

La vente aux enchères publiques des livres, gravures, fournitures de bureau et objets de fantaisie de M^{lle} NIVERLET, libraire à Saumur, rue Saint-Jean, continue tous les jours, de midi à cinq heures. (3)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. Bons appointements en cas de capacité dans la profession. (533)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE ET DE GRÉ A GRÉ,
En totalité ou par parties,

Trois hectares 57 ares 45 centiares de pré, nommés de Pré-Tillon, situés près la Ronde, en la commune d'Allonnes.

S'adresser audit M^e DENIEAU. (635)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n^o 10. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

De M. MORGON, sur la levée d'Enceinte.

S'adresser au bureau du journal.

Je donne 50,000 francs

à qui prouvera que la masse de certificats attestant aux plus incrédules que l'EAU DE LOB, faisant repousser et épaissir les cheveux et qui en arrête la chute sont faux, et 40,000 fr. à qui prouvera l'inefficacité de l'EAU DE LOB, car un million de personnes lui doivent leur nouvelle chevelure. Flacons à 5 et à 10 fr., avec certificats, chez LÉOPOLD LOB, rue de la Saardière, 18, à Paris. — On expédie contre mandat. (Affranchir). (141)

BIDIER-CHAMPNEUF

Reçoit tous les samedis et dimanches.

DES TRUFFES

DU PÉRIGORD

Première Qualité.

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

DRAGÉES DU D^r GUIGNON

Contre les Maladies aiguës et chroniques: Traitement infailliable, guérison radicale.

Dépôt central à Paris, 167, rue Saint Honoré; à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (553)

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINE

Rue Caumartin, 45 à Paris.

DEPUIS 1830 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE

Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate que elle ne contient pas d'opium. Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINE.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Saumur, P. GODET, imp.

JOURNAL AMUSANT

A partir du 1^{er} janvier 1861, le Journal amusant, qui donne dans l'année au moins deux mille dessins comiques, va donner de plus, à tous ses abonnés, un magnifique ouvrage biographique, orné de portraits des célébrités du jour, dessinés sur pierre d'après les meilleures photographies de Paris.

Chaque semaine, une livraison composée d'un portrait parfaitement ressemblant, accompagnée d'une biographie, sera adressée aux abonnés en même temps que le Journal amusant et sera envoyée GRATIS.

Le Journal amusant paraissant 52 fois dans l'année, on recevra donc 52 livraisons de portraits, c'est-à-dire un très-beau volume de 208 pages, sur beau papier, imprimé avec art.

Le prix du Journal amusant reste néanmoins fixé à 17 fr. par an, — 10 fr. pour six mois, — 5 fr. pour trois mois.

Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.